

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 28 mars 2017

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 03/2017  
Demande de crédit pour l'assainissement des infrastructures et du  
réaménagement de la rue du Simplon

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances (CoFin) vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Pour l'étude de ce préavis, la CoFin s'est réunie à deux reprises. Elle a transmis une question d'ordre technique à la commission ad'hoc et n'a pas demandé des compléments d'information à la Municipalité.

**Analyse:**

L'objet de ce préavis est d'assainir les infrastructures et de réaménager la rue du Simplon. Celle-ci est un tronçon du trajet de la nouvelle ligne de bus urbain.

La commission des finances reconnaît le caractère important d'entreprendre les travaux de remplacement de conduites et de réaménagement tels que décrits dans le préavis, compte tenu de l'ouverture prochaine de la nouvelle ligne de bus et ainsi d'éviter le déplacement du trajet dû à la vétusté des infrastructures.

S'agissant plus précisément du financement de ces travaux, celui-ci n'appelle pas de commentaires particuliers. Le prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9280.4630, égouts et épuration futurs et le recours éventuel à l'emprunt, si les fonds disponibles en trésorerie ne devaient pas suffire, sont, à l'heure actuelle, supportables pour les finances communales.

**Conclusion:**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le financement tel que proposé de cet objet et vous propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

## Le Conseil communal de Payerne

**vu** le préavis n°03/2017 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> mars 2017;

**ouï** le rapport de la Commission des Finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

### **d é c i d e**

**Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à réaménager la chaussée, à mettre en séparatif l'évacuation des eaux et à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue du Simplon pour un montant de Fr. 711'000 — (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

**Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 316'000.— (TTC) pour le réaménagement routier par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;

**Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 316'000. — (TTC), relatif au réaménagement routier et de l'amortir sur une durée de 20 ans ;

**Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 385'000.— (TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux et au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, montant dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;

**Article 5 :** d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement d'un montant de Fr. 280'000.—(TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux, dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur le fonds alimenté par les recettes affectées au compte n° 9280.4630, égouts et épuration futurs.

**Article 6 :** d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 115'000.—(TTC) relatif au remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie, dont il aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention de l'ECA, et de l'amortir sur 30 ans.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Guy Gilliland – Président



Urs Berchtold



Roland Bucher



Francis Collaud



Christian Gauthier – rapporteur



Djordje Ney



David Seem

